

Priorités ministérielles 2020-2021

Dans le contexte de l'intervention du gouvernement face à la pandémie de COVID-19, nos priorités ministérielles n'ont jamais été aussi importantes pour guider les efforts collectifs des hauts dirigeants, car elles donnent le ton en faisant progresser les mentalités et les comportements qui donneront lieu à une fonction publique plus souple, plus inclusive et mieux outillée. Continuer de favoriser des milieux de travail sains, diversifiés et inclusifs prend encore plus d'importance dans le contexte actuel et continuera de nous servir comme élément fondamental de nos responsabilités de leadership.

Compte tenu de ces réalités sans précédent, on s'attend à ce que la direction de la fonction publique réalise les priorités ministérielles suivantes en 2020-2021.

Mobilisation à l'appui des objectifs communs en réponse à la COVID-19

Pour 2020-2021, assurez-vous d'établir des engagements sur le plan du rendement comportant des indicateurs mesurables de votre leadership dans:

- S'adapter aux réalités opérationnelles et stratégiques changeantes à la suite de la pandémie de COVID-19 afin d'offrir des services et des résultats aux Canadiens.
- Promouvoir la santé et la sécurité physiques de votre organisation, particulièrement dans le contexte d'un retour sur le lieu de travail en 2020-2021.
- Soutenir la santé psychologique de vos employés en ces temps difficiles, y compris la prévention et la résolution du harcèlement et de la discrimination.

Favoriser la diversité et l'inclusion

Continuer les efforts afin d'augmenter la diversité de la main-d'œuvre dans votre organisation et favoriser l'inclusion d'un large éventail de voix et d'opinions dans la gouvernance et la prise de décisions.

Appui aux efforts pour régler les problèmes du système de paye (pour les organisations qui utilisent Phénix)

Prendre les initiatives nécessaires pour garantir que les employés reçoivent à temps la rémunération qui leur est due. Cela comprend des efforts pour gérer les périodes de pointe et réduire les interventions de paye afin de respecter les délais et les mesures de rendement suivant la méthodologie quantitative établie et les indicateurs communiqués par Services publics et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.